



Règlement de l'événement

“Challenge LVA-OLY” - édition 2022

Article 1 : Objet de l'événement

Le challenge LVA-OLY est un événement co-organisé par les associations **La Vie Active** et **Ouvrir Les Yeux**, en soutien aux personnes atteintes de Neuropathie Optique Héréditaire.

Différents défis (marche, course, sprint dactylographique) sont proposés :

- Parcourir le plus grand nombre de kilomètres en courant
- Parcourir le plus grand nombre de kilomètres en marchant
- Faire le meilleur temps sur 5 kilomètres
- Faire le meilleur temps sur 10 kilomètres
- Taper sur un clavier le plus de mots en une minute

Article 2 : Modalités de participation

L'opération du Challenge LVA-OLY est entièrement gratuite et sans obligation de don. Elle est ouverte à tous, femmes, hommes, enfants accompagnés d'un adulte.

Pour la marche et la course, si le participant est en situation de handicap, l'aide humaine et/ou matérielle de compensation du handicap est autorisée (guide, fauteuil roulant...).

Cet événement s'effectue sur la base du volontariat et ne doit pas être contraire aux prescriptions médicales des participants. Aucun certificat médical n'est demandé. Néanmoins, le participant s'engage à être en bonne forme physique pour pratiquer soit la marche, soit la course, ne pas souffrir de la Covid-19, ni à en présenter les symptômes.

L'activité peut se dérouler soit seul, soit si les directives gouvernementales en vigueur à la date de la manifestation le permettent, en équipe en respectant les règles de distanciations et sanitaires applicables.

Le code de la route s'applique de la même manière à tous les usagers. Afin de garantir votre sécurité, nous vous invitons à vous rendre visible en toutes circonstances.

Le participant est libre de participer au défi de son choix, et il peut participer à plusieurs défis.

Le participant dispose de 10 jours pour effectuer son/ses défis.

Il est possible de participer de façon individuelle ou de constituer une team (participation en équipe).

Article 3 : Date et lieu du Challenge

L'opération aura lieu du vendredi 20 mai au dimanche 29 mai inclus.

Le lieu est libre. Le participant choisit le lieu où effectuer son / ses défis.

Article 4 : Modalités d'inscription

L'inscription à l'événement s'effectue par formulaire en ligne via la plateforme linscription.com.

Le lien vers le formulaire d'inscription est : <https://bit.ly/3j8rTF8>.

Article 5 : Transmission des performances et annonce du classement et des lauréats

Le participant effectue le suivi de ses différentes sorties au moyen d'une application mobile d'activité physique de son choix (par exemple : Runkeeper® - Strava® - Garmin Connect® - Endomondo®).

Pour chaque sortie, le participant déclare et transmet ses performances par le biais d'une capture d'écran où est affiché :

- la date et l'heure
- la distance parcourue
- le temps (nécessaire pour des défis du meilleur temps au 5 kms ou au 10 kms)

Concernant le sprint dactylographique, le participant transmet une capture d'écran de sa meilleure performance.

Le participant a jusqu'au dimanche 5 juin pour transmettre ses résultats par e-mail à l'adresse suivante : communication@vieactive.asso.fr

Les organisateurs dresseront par la suite un classement à partir des performances reçues pour mettre à l'honneur les gagnants et les teams gagnantes de chaque défi.

Article 6 : Annulation

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'événement en cas de force majeure avérée comme définie dans l'article 1218 du code civil.

Article 7 : Responsabilité

La participation est libre. Par conséquent, le participant réalise son défi sous son entière responsabilité. La Vie active et Ouvrir Les Yeux déclinent toute responsabilité pour tout dommage qu'il soit.

Article 8 : Droit à l'image

Par l'article 9 du code civil, chacun a droit au respect de sa vie privée. Toutefois, les participants autorisent les organisateurs, les partenaires et les médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourront apparaître et prises à l'occasion de leur participation à l'épreuve, sans

contrepartie financière, sur tous les supports et pour une durée raisonnable et nécessaire au bon déroulement de l'opération.

Article 9 : Protection des données personnelles des participants

Le règlement général sur la protection des données (RGPD), en application depuis le 25 mai 2018, impose une information concise, transparente, compréhensible et aisément accessible des personnes concernées. Cette obligation de transparence est définie aux articles 12, 13 et 14 du RGPD. Toutes ces données sont collectées pour des finalités déterminées, explicites et légitimes et ne seront pas traitées ultérieurement de manière incompatible avec ces finalités.

Conformément à la loi Informatique et Liberté n°78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'information, d'accès, de vérification, de rectification, de suppression, de limitation, de portabilité des informations vous concernant. Les organisateurs s'engagent à respecter la confidentialité des informations nominatives et données personnelles communiquées par l'utilisateur et à les traiter dans le respect de la loi Informatique et Libertés du 6/01/1978. Les informations recueillies auprès des participants sont enregistrées et utilisées pour assurer la communication liée à l'opération.

Article 10 : Collecte de don (ne concerne pas les participants liés à La Vie Active)

Une page de collecte de dons sera proposée aux teams (ou aux participants seuls lorsqu'ils ne sont pas membres d'une team).

La team (ou le participant) aura ainsi la possibilité d'aller plus loin dans le soutien aux personnes concernées par une N.O.H. en proposant le plus largement possible de faire un don pour l'association Ouvrir Les Yeux.

Cela n'engendre aucun frais pour le participant.

La collecte de dons est facultative. Elle n'apporte pas d'avantage, ni de pénalité aux participants au Challenge.

Les dons ouvrent droit à une déduction fiscale de 66 % de leur montant. Un reçu fiscal sera transmis automatiquement aux donateurs par l'association Ouvrir Les Yeux.

Les pages de collecte seront clôturées 15 jours après le dernier jour de l'événement.



Association Ouvrir Les Yeux (OLY)

www.ouvrirlesyeux.org



Association La Vie Active (LVA)

www.vieactive.fr